

**Délibération n°2021-022 du Conseil d'administration du 26 octobre 2021 relative à la Fiche modificative ayant pour objet la mise en place d'un dispositif électrique pour le branchement d'une machine à emballer sous-vide au sein du CROUS**

---

**Membres du Conseil d'administration : 36**

**Membres présents et représentés au début de la séance : 27**

Vu le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu le contrat de partenariat public-privé signé le 15 mars 2016,

Considérant la demande émise par le CROUS de disposer de l'installation d'un dispositif électrique permettant le branchement d'une machine à emballer sous-vide,

Considérant que la fiche modificative susvisée est sans incidence financière pour l'EPCC, étant à la charge exclusive du CROUS,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président à conclure et signer la fiche modificative ayant pour objet la mise en place par les équipes Sérendicité d'un dispositif électrique pour le branchement d'une machine à emballer sous-vide, et à lui apporter au préalable et le cas échéant les amendements nécessaires pour permettre sa signature.

**Abstention : 0**

**Votes contre : 0**

**Votes pour : 27**

Affichage le 26/10/2021

Publication au registre des actes de l'Établissement le 26/10/2021

Transmission au contrôle de légalité le 26/10/2021

Délibération certifiée exécutoire le 10/11/2021

Le Président du conseil d'administration

**Jean-François Balaudé**

